Résolution N° 239

Protéger les femmes et les filles afghanes

Martial Farine (PS)

Depuis le retour des talibans en 2021, les femmes et les filles afghanes sont progressivement privées de leurs droits fondamentaux, de leur liberté et de leur autonomie. Face à ces persécutions systématiques, la Suisse a adapté sa pratique en matière d'asile afin de mieux les protéger. Pourtant, cette avancée est aujourd'hui menacée par une motion visant à revenir sur cette protection, au nom d'un nouveau durcissement de la politique migratoire. Alors qu'en Afghanistan toutes les portes se ferment devant les femmes, la Suisse doit-elle à son tour fermer celle de la protection ? Le Jura, historiquement attaché à l'ouverture sur le monde et à la solidarité, a un rôle à jouer pour défendre leurs droits et leur protection.

Depuis 2021, plus de 2,6 millions de filles ont été privées d'enseignement secondaire. L'Afghanistan est le seul pays au monde ou l'enseignement est interdit aux filles et aux femmes. Ce recul brutal a succédé à des progrès importants entre 2001 et 2018 quand le nombre d'élèves et d'étudiantes était passé d'environ 1 million à 10 et celui des filles scolarisées de presque zéro à 2,5 millions.

Les femmes sont exclues de pratiquement tous les secteurs professionnels et sont privées de leur indépendance économique. 80 % des jeunes afghanes ne sont ni étudiantes, ni en formation, ni en emploi.

Les innombrables décrets pris par les autorités ont des conséquences alarmantes : détérioration de la santé, grossesses précoces, mariages forcés, restriction des soins de base. Les corps, les déplacements, leurs voix même, sont contrôlés. Les violences s'ajoutent aux privations d'autonomie, l'ONU a documenté des cas de viols, de viols collectifs entre autres horreurs, commis par les autorités elles-mêmes, et ceci, particulièrement pour celles qui essayent de défendre leurs droits. Le système mis en place par le gouvernement s'apparente, toujours selon l'ONU à « un apartheid de genre » ; à ce titre, la cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt, contre le chef suprême des Talibans et le président de la cour suprême.

Le 17 juillet 2023, le SEM Secrétariat d'État aux migrations (SEM), ayant reconnu que les discriminations et restrictions imposées aux femmes afghanes constituent des persécutions au sens du droit d'asile, a facilité leur reconnaissance comme réfugiées en Suisse. Malgré ces oppressions constantes et systématique, le conseil national a demandé, par voix de motion, l'annulation de la mesure du SEM, alors que le Conseil fédéral s'opposait à cette motion.

Ce revirement dans la pratique aurait pour conséquence une suppression de l'accès facilité des femmes afghanes au permis « B », qui offre davantage de stabilité et permet des accès plus simples à certains droits. Le Permis « F » les maintient dans une situation d'admission provisoire, plus précaire, incertaine et plus restrictive.

Améliorer les conditions de vie de ces femmes profite à toute la collectivité. Un statut stable facilite l'intégration sociale et professionnelle, protège le droit à la vie familiale et permet de se projeter dans l'avenir. À l'inverse, maintenir inutilement des personnes dans la précarité a des conséquences sur leur santé, leur inclusion sociale et la reproduction des inégalités. Or, rien ne permet d'espérer une amélioration prochaine de la situation des femmes en Afghanistan.

Si, même pour les femmes de ce pays, on restreint le droit d'asile et de protection, qui a l'avenir, à qui accordera-t-on l'asile dans notre pays, pays qu'on dit des droits internationaux, du HCR, gardien de la convention de 1951 relative au statut de Réfugié.

Soucieux du sort inhumain réservé aux femmes afghanes, le Parlement jurassien :

- **Demande au Conseil fédéral de réitérer son soutien en faveur du maintien de la pratique actuelle du Secrétariat d'Etat aux migrations concernant les femmes et les filles afghanes.**
- **Invite l'ensemble des autorités fédérales, des partis et autres instances compétentes de défendre cette position, en particulier dans le cadre du traitement des motion 26.3668 et 26.3664.**
- **Exige des autorités fédérales qu'elles mettent tout en œuvre pour protéger les femmes et les filles afghanes persécutées en raison de leur genre, notamment lorsqu'elles sollicitent la protection de la Suisse.**

Quand les droits, la liberté et l'autonomie des femmes sont systématiquement bafoués, leur protection devient une exigence et une responsabilité politique.

Sources :

Assemblée nationale Française : proposition de résolution n° 1150 : Proposition de résolution visant à condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes par le régime des Talibans et à prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes à leurs droits fondamentaux.

Cour pénale internationale : https://www.icc-cpi.int/Afghanistan.

Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme : https://searchlibrary.ohchr.org/record/35254/files/advancing-wm-s-rights.pdf

ONU Femmes : https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2025/07/les-afghanes-continuent-de-se-battre-au-coeur-de-la-lutte-pour-leurs-droits-sous-le-regime-taliban.

ONU - Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits : https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2026/04/secretary-general-2026report-on-sexual-violence-in-conflict.pdf.

Parlement suisse – Motion 26.3668 : https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20263668.

Secrétariat d'État aux migrations : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/afghanistan.html.

UNAMA : https://unama.unmissions.org/en/node/63839.

UNESCO : https://www.unesco.org/fr/articles/education-pour-les-filles-afghanes.

UNICEF : https://www.unicef.org/fr/communiques-de-presse/plus-de-26-millions-de-filles-en-afghanistan-privees-denseignement-secondaire.

Martial Farine (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Ivan Godat (Verts)
- Sarah Gerster (PS)

- Yann Rufer (PLR)
- Fabrice Macquat (PS)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Valérie Bourquin (PS)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Anael Lovis (PLR)
- Sophie Burri (Verts)
- Damien Chappuis (PCSI)
- Pascal Eschmann (Le Centre)
- Eric Gerber (PLR)
- Didier Jolissaint (PLR)
- Thierry Paratte (Le Centre)
- Clément Piquerez (Le Centre)
- Sylvain Quiquerez (Le Centre)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Martial Farine (PS)
- Jeanne Lusa (PS)
- Brice Prudat (Verts)
- Marion Stadelmann (PS)
- Martin Braichet (PLR)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 28 octobre 2026